

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 avril 2010

N° 18

Date de la convocation :

30 mars 2010

Nombre de Conseillers :

15

Présents :

13

Votants :

15

Le **six avril deux mil dix** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Maire,

Etaient présents :

Mesdames : PIOT, BENOIT, ANGOULVENT, CABANILLAS,
QUINET

Messieurs : MURET, LECOQ, SECQ, COCHIN, GALERNE,
CHABRILLAT, MAZUBERT

Etaient absents excusés :

Madame: JAMET, pouvoir donné à LANGLOIS

Monsieur : MASSY, pouvoir donné à CHABRILLAT

Mme PIOT a été élue secrétaire de séance.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 février 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 16 février 2010.

Lors de la dernière séance, Monsieur LECOQ informe qu'il avait juste « observé » et non « souhaité » que soient modifiés les points 2 et 3.

1) Vote des taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de porter les taux communaux des taxes directes locales pour l'année 2010 à

IMPOTS	BASE 2009	BASE 2010	TAUX 2010 (%)	PRODUITS ATTENDUS
TH	1 066 784	1 087 000	4,08	44 350
TF Bâti	632 706	647 500	6,63	42 929
TF Non Bâti	35 702	36 100	32,23	11 635
Total			cpté 7311	98 914

Compensation-relais	TP2009	Compensation relais 2010 1ère composante (base TP 2010 110 700 x taux 2009 13,77)	2ème composante CFE (cotisation foncière des entreprises) taux TP2009 13,77 x bases prévisionnelle s de CFE pour 2010 31 192 x 0,84	Compensation-relais 2010 (=1ère + 2ème composante)
Compensation-relais	14 268	15 243	0,00	15 243

cpté 7318

Le produit fiscal attendu pour 2010 s'élève au total à **114 157 €**, soit une recette supplémentaire par rapport à 2009 (réellement perçu) de 4 176 €, sans augmentation des taux.

2) Subventions communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Attribue** les subventions suivantes au budget primitif de l'année 2010 :
 - CCAS 3 000 €
 - Caisse des Ecoles 6 730 €
 - Association sportive du collège de la Mauldre 30 €
 - ADMR 2 033 €
 - Téléthon 250 €
 - Cat&co 200 €
 - Plaine de Versailles 290 €

Monsieur le Maire étant aussi le Président de Jumeauville Loisirs, il laisse la présidence à Mme PIOT, 1^{ère} Adjointe pour le vote de cette dernière association :

- Jumeauville Loisirs 3 500 €

- **Dit** que les crédits seront portés au budget primitif.

3) Budget Primitif 2010

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire pour le budget primitif 2010,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les propositions du budget primitif 2010,
- **Vote** le budget primitif 2010 au niveau du chapitre dont la balance s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	532 685.97 €	532 685.97 €
Section d'investissement	218 113.62 €	218 113.62 €

4) Demande de subvention ligne 011-010

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que chaque année le Conseil Général attribue une aide à l'exploitation des lignes régulières de transport public routier de voyageurs. Jumeauville est concernée par la ligne n° 011/010 qui relie les Communes suivantes : Epône / Jumeauville / Mézières sur Seine / Goussonville / Boinville en Mantois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sollicite l'octroi auprès du Conseil Général d'une subvention pour l'exploitation 2009, par Véolia Transport, de la ligne n° 011/010 au taux de 20 % de la dépense subventionnable (9 509.91 euros HT) soit une subvention de 1 901.98 euros.

5) Agent Communal Administratif.

Monsieur le Maire expose qu'il devient nécessaire de recruter une personne par le biais d'un contrat aidé ou un jeune en contrat d'apprentissage pour assister la secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré avec 14 voix pour, et 1 contre,

AUTORISE le Maire à se charger du recrutement d'un agent communal administratif par le biais d'un contrat d'avenir ou par le biais d'un contrat d'apprentissage,

AUTORISE le Maire à signer les futures conventions.

6) Adhésion de la commune de Maulette au SITS Mantes Maule Septeuil

La commune de Maulette a sollicité son adhésion au Syndicat Intercommunal de Transport Mantes Maules Septeuil.

Il convient conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, que chaque commune membre se prononce sur l'admission de la nouvelle commune au SITS.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

EMET un avis favorable à l'adhésion de la commune de Maulette au SITS Mantes Maule Septeuil.

7) Questions diverses

Appel d'offres Programme triennal : Monsieur le Maire avise les membres du conseil que des annonces légales vont être publiés sur le Parisien et le Courrier de Mantes concernant les travaux pour la rue d'Hargeville.

Utilisation des locaux scolaires : Des stages de remise à niveau auront lieu à l'école du 19 au 23 avril, du 5 au 9 juillet et du 23 au 27 août.

Ecole - Pont de l'ascension : Pas d'école le vendredi 14 mai mais école le mercredi 12 mai.

A l'occasion du 1^{er} anniversaire du décès de M AMOUROUX, une plaque commémorative à sa mémoire et la plantation d'un arbre aura lieu le vendredi 16 avril à 18 h00 à la mairie de Guerville. Monsieur BLEVIN, Conseiller Général convie l'ensemble du conseil.

L'Ecurie GUEPARD organise une sortie pour voitures anciennes. Ces véhicules traverseront le village le samedi 8 mai 2010 dans la soirée,

La commission cimetièrre se réunira samedi 10 avril à 10h30 au cimetière.

L'eau de la source « **La Bouvière** » est en cours d'analyse.

Antenne SFR : La Mairie a signé en novembre une convention avec SFR, Orange a également signé pour autoriser l'implantation sur son pylône, maintenant c'est à SFR de réaliser les installations.

Monsieur le Maire informe qu'il a été en sous-préfecture le vendredi 2 avril concernant l'assainissement et en rend compte au conseil. Des travaux seraient à réaliser sur Jumeauville :

Modification du collecteur d'eaux usées qui à un calibre de 400 à l'entrée du village et de 250 à la sortie.

Séparation des eaux de ruissèlement, de pluies et des sources d'avec les eaux usées ce qui demande un dédoublement du collecteur.

A cette réunion ils manquaient les représentants du département et de la région pour aborder le problème du financement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10

Le Maire,